

Dans le cadre de l'exposition « Nuremberg, un procès fondateur »

De Nuremberg à La Haye : Le droit international pénal

conférence de

Michel Massé

Professeur émérite de l'Université de Poitiers



Lundi 6 mai 2019 - 19h00
neimënster (salle Dune)

Spécialiste en droit pénal européen et international, Michel Massé a signé quelque 150 articles et publications dont plusieurs sur l'internationalisation du droit pénal, le crime contre l'humanité, les nouvelles juridictions internationales et le procès des grands criminels de guerre à Nuremberg. Il est membre du Conseil scientifique de la Maison d'Izieu, Mémorial des enfants juifs exterminés et co-auteur de l'exposition permanente de la maison d'Izieu.

Le droit international pénal - des crimes internationaux poursuivis devant des juridictions pénales internationales - est né à Nuremberg au milieu du XX^e siècle. Il s'est consolidé à la fin de ce siècle avec la création par l'ONU des tribunaux pénaux internationaux pour l'Ex-Yougoslavie (installé à La Haye) et le Rwanda. C'est également à La Haye qu'au début du XXI^e siècle la Cour pénale internationale a pris ses fonctions. C'est la première juridiction pénale internationale permanente. Bien que ses résultats soient actuellement critiqués et que l'organisation du système doive être améliorée, le chemin parcouru, de Nuremberg à La Haye, est considérable et peut être analysé comme une innovation majeure pour l'humanité.

La conférence de Michel Massé, pilotée par l'IPW, est la dernière des manifestations organisées dans le cadre de l'exposition « Nuremberg, un procès fondateur ». Placé sous le Haut-Patronage de l'Ambassadeur de France et du Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale, le projet qui bénéficie du soutien de l'Etude Wildgen et de Mansart S.A. est co-organisé par neimënster, l'Association Victor Hugo, l'Institut Français du Luxembourg, l'Institut Pierre Werner, le Center for Contemporary and Digital History et la Cinémathèque de la ville de Luxembourg.